



Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 21/2 (1994)

DOI: 10.11588/fr.1994.2.58892

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

stand des fünften Hauptkapitels. Ein Organ der Verständigung zwischen den nationalen Kulturen war etwa die Halbmonatsschrift »März«, die von 1907 bis 1917 erschien und in der während der ersten Jahre Franzosen wie Jean Jaurès, André Tardieu und Anatole France zu Worte kamen. Helga ABRET stieß auf dieses Periodikum im Zuge ihrer Arbeiten über den Verleger Albert Langen, der außer dem »Simplicissimus« auch den »März« herausgab. Die Voraussetzung einer dauerhaften Annäherung Frankreichs und Deutschlands sah die Zeitschrift in der Stärkung des deutschen Parlamentarismus. Insgesamt relativieren die hier vereinten elf Arbeiten die Vorstellung vom ausweglosen Gegensatzdenken. Freilich kann kein Zweifel daran bestehen, daß antagonistische und nicht konziliante Einstellungen die Szene beherrschten. Dennoch verdienen auch diejenigen Beachtung, die in ihrer Epoche zu den Verlierern gezählt werden müssen. Sie tragen nämlich zur Differenzierung des Urteils über die Vergangenheit bei, und sie sind wegen ihrer Langzeitwirkungen in Rechnung zu stellen.

Der Anteil früher Verständigungsbemühungen an der deutsch-französischen Aussöhnung nach dem Zweiten Weltkrieg lässt sich zwar nicht präzis bestimmen, aber in einem umfassenden Sinn kann ihr Einfluß kaum in Abrede gestellt werden. Selbst der deutsch-französische Vertrag von 1963, dessen Beurteilung durch die CDU/CSU Denis GOELDEL im letzten Teil umreißt, war mehr als nur Resultat politischen Willens und diplomatisch-juristischer Festschreibung übereinstimmender Interessen. Dahinter standen Erfahrungen, zu denen auch die gescheiterten Annäherungsbestrebungen früherer Zeiten gehörten. Daß die Nachkriegszeit keineswegs allein vom Elysée-Vertrag her ausgelotet werden darf, lassen die anderen fünf Beiträge erkennen. So gab es auch deutsch-französische Beziehungen zwischen Paris und Ost-Berlin; Gerhard KEIDERLING skizziert Stationen und Probleme im bilateralen Verhältnis zwischen 1949 und 1973.

Die beiden Bände bieten – alles in allem – keine weltstürzenden Neuigkeiten. Bei manchen Beiträgen handelt es sich um Zusammenfassungen umfangreicher Untersuchungen. Andere ergaben sich als Nebenprodukt größerer Forschungsprojekte. Auch einige Wiederholungen sind erkennbar. Zudem unterscheiden sich die einzelnen Aufsätze erheblich in ihrer wissenschaftlichen Qualität. Diese allgemeinen Bemerkungen sind jedoch weniger als kritische Einwände und mehr als Hinweis auf gewisse, in Kauf zu nehmende Defizite jeder Tagungsdokumentation zu sehen. Ihr Wert liegt in der Sammlung neuerer Fragestellungen, Forschungsergebnisse und Gesamtinterpretationen. Daß darin führende Fachvertreter beteiligt waren – neben den bereits genannten u. a. Karl-Heinz BENDER, Gonthier-Louis FINK, Frédéric HARTWEG, Wilfried LOTH, Ilja MIECK, Jean MONDOT, Fritz NIES, Gérard SCHNEILIN und Jürgen VOSS –, unterstreicht ihr Gewicht.

Dieter TIEMANN, Tours

Christoph KAMPMANN, *Reichsrebellion und kaiserliche Acht. Politische Strafjustiz im Dreißigjährigen Krieg und das Verfahren Wallenstein 1634*, Münster (Aschendorff Verlag) 1992, 281 p. (Schriftenreihe der Vereinigung zur Erforschung der neueren Geschichte, 21).

Le 25 février 1634 Albrecht von Wallenstein était assassiné à Eger, ville frontière de la Bohême. Cette mort qui mettait fin à la désunion entre l'Empereur Ferdinand II et son ancien généralissime suscita une violente controverse dans l'opinion. Des feuilles volantes posèrent avec force le problème de la trahison réelle de Wallenstein et celui du comportement de l'Empereur tant sur le plan moral que juridique. Le débat s'estompa après la Guerre de Trente Ans et fut pratiquement oublié jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. La trilogie de Schiller suscita un regain d'intérêt à la cause de Wallenstein. La première grande apologie fut publiée par Forster en 1828–29. En 1910, on pouvait dénombrer 2524 articles et ouvrages sur l'affaire Wallenstein et le personnage. Le débat portait essentiellement sur son rôle au cours des années 1631–34. L'historien autrichien Srbik étudia surtout la politique de la Cour avec une certaine sympathie

pour le généralissime. Son collègue pragois, Joef Pekař lia l'affaire de Wallenstein à celle de l'émigration tchèque. Les recherches ultérieures ont montré que ni l'idée d'un monarque subissant les influences de la Cour ni celle d'un Wallenstein conduisant une active politique pouvaient être retenues. Ferdinand II était un monarque qui menait une politique personnelle tandis que Wallenstein très malade ne pouvait le faire.

Ch. Kampmann s'efforce de restituer la réalité du contexte juridique d'alors. Selon un mémoire de la Cour publié en octobre 1634, les conspirateurs exécutés à Eger avaient fait preuve de rébellion notoire contre l'Empire. Depuis 1621 la Cour de Justice impériale développait une position sur ce type de rébellion (*notorium crimen rebellionis*): agression armée contre l'Empereur ou un état (*Stand*) de l'Empire. Ce type de crime était à sanctionner par la mise au ban de l'Empire. Le règlement de la paix de 1559 permettait cette interprétation. Les gouvernements de Mathias et de Ferdinand II firent évoluer le droit. Le cas le plus spectaculaire fut la mise au ban de l'Empire de l'Electeur Palatin Frédéric. A partir des années 1620, l'Empereur combattit la rébellion à l'aide d'une armée. La politique de confiscation entre 1628 et 1631 s'inscrit dans cette stratégie de répression. La cour de Vienne fut amenée à considérer la décision de Wallenstein de s'attacher les chefs de guerre, par une allégeance personnelle, le 13 janvier 1634 était un acte de rébellion. Le gouvernement décida d'abord d'agir secrètement contre Wallenstein et d'obtenir son arrestation ou sa mort. Ce plan échoua. On agit donc publiquement à partir du 18 février: accusation de révolte, confiscation de biens, mise sur pied de troupes impériales. En une semaine, l'affaire Wallenstein fut officiellement liquidée. La notion de »rébellion notoire« avait été discutée dans les libelles depuis la mise au ban de l'Empire de l'Electeur Palatin. On déniait aussi à la Cour impériale le droit de juger les cas de rébellions. A cette campagne de presse, le gouvernement répondit par une autre justifiant la nécessité pour l'Empereur de protéger ses sujets et d'avoir les moyens de rétablir la paix. En 1631 le mouvement d'opinion s'était même radicalisé; des libelles hostiles à l'Empereur prétendait qu'il tombait lui-même sous le coup de rébellion. En 1636 le prince Electeur de Bavière réussit à faire admettre définitivement pour l'Empereur le droit de prononcer la mise au ban de l'Empire sans procès préalable et ce à l'occasion des tractations pour l'élection de Ferdinand III. Le débat sur l'affaire Wallenstein sembla alors clos.

Ch. Kampmann apporte une vision neuve de la politique impériale à l'égard d'un Wallenstein révolté. On ne peut que recommander la lecture de cet ouvrage si éclairant et si bien rédigé.

Jean-Pierre KINTZ, Strasbourg

Heinz DUCHHARDT, Altes Reich und europäische Staatenwelt 1648–1860, München (Oldenbourg Verlag) 1990, 128 p. (Enzyklopädie deutscher Geschichte, Bd. 4).

Dans le programme du concours de l'agrégation d'histoire en France, le jury avait retenu en 1991–92 une question sur la »Guerre et paix en Europe aux XVII^e et XVIII^e siècles«. La publication du livre de H. Duchhardt avait été une occasion de saisir une réflexion globale sur la diplomatie dans les temps modernes. L'ambition des responsables de la collection de l'Enzyklopädie deutscher Geschichte est multiple: fournir le canevas d'une évolution, l'éclairer par une présentation de la recherche et mentionner les débats en cours. L'ouvrage constitue de la sorte un manuel d'histoire diplomatique avec l'indication des recherches en cours: c'est autant un instrument d'étude qu'une présentation de l'état des questions.

Le livre dégage en premier le système diplomatique de l'Ancien Régime. Le Congrès de Westphalie représente une rupture dans l'évolution qui tendait à affirmer le droit des peuples à l'avantage d'un autre droit celui des Etats. Dans les négociations de Nimègue (1676–1679), de Ryswick (1697) et d'Utrecht (1713), le Reich en tant qu'institution, est absent. Cela pouvait annoncer son effacement au XVIII^e siècle. La diplomatie est alors l'œuvre des gouvernements.